**PROCES-VERBAL SUITE A LA COMMISSION D'ANALYSE DES CANDIDATURES DU 20 NOVEMBRE 2026**
**DU LOCAL SITUE AU 30 BOULEVARD DE CHANZY A LIVRY-GARGAN**
[Délibération n°2026-10-19, Article 4.4 du cahier des charges, validé par le Conseil Municipal le 15 octobre 2026]

Je soussigné, Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire de la Commune de LIVRY-GARGAN,

CONSTATE qu'à l'issue de la commission qui s'est tenue le 20 novembre 2026 à 14 heures, en vue de l'examen et de la sélection des dossiers de candidature relatifs à la rétrocession du droit au bail du local situé au 30 boulevard de Chanzy, les membres de la commission ont décidé de prolonger la période de recherche de candidats potentiels, par la publication d'un nouvel avis de rétrocession avec appel à candidatures.

Cette décision a pour objectif de permettre, d'une part, aux candidats dont les dossiers ont été jugés incomplets de procéder aux modifications et compléments nécessaires, afin que leurs candidatures puissent être de nouveau examinées lors d'une prochaine commission d'analyse des offres et, d'autre part, de poursuivre la recherche de nouveaux candidats potentiels susceptibles de présenter un projet de reprise du local.

À cet effet, la Ville de LIVRY-GARGAN poursuivra ses recherches et maintiendra l'appel à candidatures ouvert jusqu'au 31 décembre 2026 à 16 heures.

Ce procès-verbal est établi afin d'acter la prolongation de la procédure et la modification des dates mentionnées au sein du cahier des charges, validé en Conseil Municipal.

Fait à LIVRY-GARGAN,

Le 20 novembre 2026

VILLE DE LIVRY GARGAN 08 Seine-Saint-Denis

**Pierre-Yves MARTIN**
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental

Signé
Eléctroniquement

HÔTEL DE VILLE
3, place François-Mitterrand – B.P 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T.01 41 70 88 00 – F.01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr
*Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire*